

Coût du service :

Une tarification différenciée est proposée selon qu'une commune adhère à titre individuel ou via une communauté de communes ou syndicat mixte :

- Coût pour une commune adhérant individuellement : 20 € / an + 2 € / queue de ragondin,
- Coût pour une commune adhérant par le biais de sa communauté de communes : 10 € / an + 2 € / queue de ragondin,
- Coût pour une commune adhérant par le biais de son syndicat mixte : 5 € / an + 2 € / queue de ragondin.

Partenaires de la démarche :

Partenaires techniques :



Partenaires financiers :

Cette démarche se met en place avec le Soutien financier du Département de Saône-et-Loire :



Contact :

Cultivons nos Campagnes
Maison de l'Agriculture
59 Rue du 19 Mars 1962
71000 MACON
Tel : 03-85-21-30-33
Fax : 03-85-29-56-16
Mail :

cultivonsnoscampagnes@gmail.com

Qui sommes-nous ?

Association Loi 1901 qui depuis 1999 porte la voix des acteurs de la ruralité en Saône-et-Loire notamment sur l'environnement.

Nos membres :

- FDSEA 71,
- Fédération départementale de Chasseurs,
- Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire,
- Jeunes Agriculteurs 71,
- Union des Maires Ruraux,
- Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale,
- Syndicat des Forestiers Privés de Saône-et-Loire,
- Centre Régional de la Propriété Forestière,



PROLIFERATION DES RAGONDINS



(Photo : Dominique GEST)

UN SERVICE
« CLE EN MAIN »

POUR LES
COLLECTIVITES

PROLIFERATION DU RAGONDIN, DES ENJEUX MULTIPLES...

Ces dernières années, le département a connu une prolifération des populations de ragondins, avec comme conséquences....

Des dégradations croissantes des équipements publics : stations d'épuration, lagunes, captages, étangs de pêche ou de loisir,....



Des dégradations des berges des cours d'eau et de la rypisylve.....



Des problèmes sanitaires accrus en élevage (le ragondin est vecteur entre autres de la leptospirose qui provoque des avortements chez les bovins)

Un risque sanitaire réel pour l'homme (en cas de transmission à l'homme la leptospirose à des conséquences très graves)

Face à tout cela, une régulation des populations de ragondins est indispensable en Saône-et-Loire

LE SERVICE PROPOSE AUX COMMUNES ET COLLECTIVITES

Une gestion très simple :

Vous nous contactez... Nous nous occupons du reste :

- contact avec les piégeurs de votre territoire,
- organisation concrète du piégeage par un piégeur agréé,
- indemnisation des piégeurs,
- Suivi du piégeage sur votre territoire pour adapter la stratégie de lutte,

-



(Photo : Stéphane RUSSO)

Des garanties pour votre commune :

- La gestion du dispositif par des piégeurs agréés, garantie du respect des règles et des bonnes pratiques de piégeage,
- Un Schéma de piégeage coordonné à l'échelle du département pour éviter des zones blanches,
- Un suivi rigoureux et transparent de l'indemnisation du piégeage.